



Règlement Accueil de Loisirs été 2021

Date des accueils :

L'accueil se fera à partir du jeudi 08 juillet 2021 et jusqu'au vendredi 27 août 2021 inclus.

Lieux et horaires :

Les lieux d'accueils seront disponibles sur notre site www.cjbbondues.fr

Restauration :

Les repas du jeudi de chaque semaine seront à prévoir par les familles (pas de restauration municipale le jeudi).

La restauration est assurée par la ville, l'encadrement par le CJB Vacances.

Concernant les tarifs et modalités d'inscription, annulations et remboursements médicaux, seul le règlement intérieur des repas de la commune est applicable.

Il n'y a pas de tarif « assimilé bonduois ». Concernant les tarifs minorés, les remboursements pour absences médicales, la demande est à faire à la ville, par mail à Mme Dufossé, mbondues@mairie-bondues.fr

Comment inscrire un enfant ?

Au regard de la situation actuelle et des protocoles obligatoires à la réalisation de l'accueil des enfants, les inscriptions se feront par google forms disponible via notre site www.cjbbondues.fr

Les pré-inscriptions :

A partir du 31 mai à 12h00, UNIQUEMENT pour les BONDUOIS

Du 07 juin à 12h00 au 11 juin 2021 à 18h30 pour les Bonduois et Non Bonduois, selon les places disponibles

Attention : la pré-inscription ne vaut pas inscription définitive. Dans tous les cas, l'inscription deviendra définitive à réception du paiement.

En cas de demande complémentaire, un nouveau formulaire Google Form est à faire.

Documents nécessaires :

Pour les non-adhérents au CJB Accueil depuis la rentrée de septembre 2020 et au CJB Vacances (vacances d'automne 2020 et hiver 2021), l'adhésion est à renouveler. Vous trouverez le document sur notre site www.cjbbondues.fr "Fiche d'adhésion 2020-21".

- votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019)

- un justificatif de domicile pour les bonduois (facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de 3 mois).

La non présentation de ces documents entrainera l'application du tarif maximal et le tarif non bonduois.

Le montant de l'adhésion est fixé à 10 € pour la famille. Ce montant sera facturé si aucune inscription n'a été faite au CJB Vacances sur les vacances d'automne 2020 et Hiver 2021.

Confirmation de l'inscription :

Les familles recevront par mail confirmation de leur demande.

L'inscription sera validée par retour complet du dossier (paiement) avant le 12/06 à minuit.

Le paiement se fera par virement, chèques vacances ANCV & CESU remplis ou chèque à l'ordre du CJB vacances.

Attention : Tout dossier incomplet ou transmis après le 12/06 à minuit ne sera pas pris en considération.

Un dossier retourné complet avec le règlement ne pourra être ni modifié (annulation –changement de dates), ni remboursé.

Modifications de pré-inscriptions :

Pour les demandes de modifications d'inscription, celles-ci ne pourront se faire que si le paiement n'a pas encore été réalisé. Toute demande doit être faite par mail avant le 10 juin. La demande sera traitée dans la limite des places disponibles.

Combien ça coûte ?

Le CJB a mis en place en partenariat avec la municipalité et la CAF une grille tarifaire en fonction d'un quotient familial disponible au siège du CJB. La grille des tarifs est disponible sur notre site internet. En cas de difficultés financières, n'hésitez-pas à nous en parler. Paiement possible avec l'allocation sport et culture de la ville de Bondues.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL : Prendre les revenus "avant abattements" (salaires, pensions alimentaires, revenus commerciaux et fonciers) figurant sur votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019), y ajouter les Allocations Familiales annuelles, le total est à diviser par le nombre de personnes composant le foyer fiscal.

Pour les familles monoparentales ou avec un enfant reconnu handicapé : rajouter une personne

10 % au 2eme enfant sur l'ensemble de la famille UNIQUEMENT pour les Activités (Centres de loisirs)

20 % au 3eme enfant sur l'ensemble de la famille UNIQUEMENT pour les Activités (Centres de loisirs)

Possibilité de paiement en : chèque bancaire, chèque CESU, chèque vacances ANCV et virement, exceptionnellement pour cet été 2021 (avec libellé afin d'identifier le virement). Paiement en espèce non accepté.

Le montant de l'adhésion est fixé à 10€ pour la famille. Ce montant sera facturé si aucune inscription n'a été faite au CJB Vacances sur les vacances d'automne 2020 et Hiver 2021.

Quels sont les crédits d'impôts possibles ?

Vous avez le droit à un crédit d'impôts de 50% pour la garde de vos enfants de moins de 6 ans.

Comment recevoir une attestation ?

Les attestations fiscales seront envoyées par mail courant mars-avril 2022. Pour toutes autres demandes (CE notamment), veuillez nous fournir par mail ou courrier, les documents nécessaires et informations utiles afin de traiter votre demande. Ces documents seront complétés et retournés.

Comment les accueils sont-ils assurés ?

Le centre est uniquement assuré en responsabilité civile. En cas d'accident où la responsabilité du centre n'est pas engagée, les familles prendront en charge les dommages corporels et matériels.

Concernant les absences pour raisons médicales (hors restauration)?

Tout remboursement pour raison médicale, à partir du 2ème jour de maladie de l'enfant, se fera uniquement sous forme d'avoir (valable un an). Ce dernier tiendra compte des frais de gestion de 25%. L'avoir se fait sous réserve de la présentation d'un certificat médical précisant les dates d'absences de l'enfant.

Cas particuliers :

En cas de fermeture administrative de l'accueil liée à une situation exceptionnelle (sanitaire, météo (canicule), etc.), le CJB Vacances ne pourra pas être tenu responsable et prendra les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec les mesures administratives.